



Pantin le, 22 avril 2026

Objet : Préavis de grève jusqu'au 30 juin 2026 – dégradation grave des conditions de travail

Monsieur le Maire,

Par la présente, la CGT dépose un **préavis de grève couvrant la période du 1er mai au 30 juin 2026 inclus**, de 0h à 24h, pour l'ensemble des agent·es de la collectivité.

Ce préavis s'inscrit dans un contexte local particulièrement préoccupant, que nous dénonçons depuis plusieurs mois sans obtenir de réponses à la hauteur des enjeux.

Au sein de notre collectivité, nous constatons une **dégradation continue et alarmante des conditions de travail**. La situation des agent·es s'est fortement détériorée, générant une **souffrance au travail de plus en plus importante**, aujourd'hui largement exprimée sur le terrain.

Cette réalité est notamment confirmée par la **multiplication de non reconnaissance d'accidents de service**, qui ne peuvent plus être ignorées et traduisent une défaillance grave dans la prévention des risques professionnels. Mettant les agent en précarité financière et de santé

Nous dénonçons également :

- le **non-respect des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité** ;
- la **non-application des restrictions médicales**, mettant directement en danger les agent·es concernés ;
- l'**absence de mesures concrètes de prévention**, malgré des alertes répétées de notre organisation ;
- une **organisation du travail dégradée**, marquée par un manque de moyens humains et une charge de travail excessive.
- le **maintien en situation de précarité** d'agent·es n'ayant toujours pas été titularisé·es ou cédé·es, malgré plus de six années d'ancienneté au sein de la collectivité ;
- l'**absence de transparence et de lisibilité** dans l'application du plan de titularisation des agent·es ;
- le **recours persistant à de faux vacataires**, les privant de leurs droits, notamment en matière de congés et de protection de la santé ;
- le **manque de transparence dans les promotions internes**, il est rappelé que les Lignes Directrices de Gestion doivent être rendues publiques, notamment via leur publication sur l'intranet.

À cela s'ajoute un dialogue social insuffisant, voire inexistant sur certains sujets, ainsi qu'une absence de réponses concrètes à nos nombreuses interpellations. **Le nombre minimal de réunions des instances F3SCT**, pourtant imposé à l'employeur, n'est pas respecté. **De même, la charte du dialogue social n'est pas appliquée.**

Les agent·es sont aujourd'hui épuisé·es, en perte de sens, et expriment un niveau de ras-le-bol inédit. Cette situation s'accompagne d'une aggravation préoccupante de leur état de santé, tant physique que mental. Elle n'est désormais plus tenable.

Par ce préavis, la CGT entend permettre aux agent-es d'exprimer leur mécontentement et d'exiger des réponses immédiates.

Nous revendiquons notamment :

- Le respect strict des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail ;
- L'application immédiate et systématique des restrictions médicales pour l'ensemble des agent-es concerné-es ;
- La mise en place de mesures de prévention concrètes et efficaces, construites en lien avec les représentant-es du personnel ;
- Le renforcement des effectifs et des moyens humains afin de mettre fin à la surcharge de travail ;
- La titularisation ou la cédésation des agent-es en situation de précarité justifiant de plusieurs années d'ancienneté ;
- La requalification des faux vacataires et l'ouverture de l'ensemble de leurs droits, notamment en matière de congés et de protection sociale ;
- La transparence sur l'application du plan de titularisation des agent-es, avec une communication claire des critères, des échéances et des décisions prises ;
- La transparence des procédures de promotion interne, avec la publication et l'application effective des Lignes Directrices de Gestion ;
- Le respect des obligations en matière de dialogue social, incluant la tenue régulière des instances F3SCT conformément aux textes en vigueur ;
- L'application effective de la charte du dialogue social et la mise en place de réponses concrètes aux interpellations des organisations syndicales ;
- La mise en œuvre d'un plan d'action immédiat visant à améliorer les conditions de travail et à préserver la santé physique et mentale des agent-es.

Faute de mesures concrètes et rapides, la mobilisation des agent-es est amenée à s'inscrire dans la durée.

La CGT reste disponible pour toute négociation sérieuse permettant d'apporter des réponses aux revendications légitimes des personnels.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La CGT et UFICT CGT – Territoriaux de PANTIN